

Accès à la certification de contribution au projet de sélection d'abeilles résistantes d'Arista – règlement (ver. Wallonie 2.2)

Dans le cadre du programme de sélection d'abeilles résistantes à Varroa mené en Wallonie par Arista Bee Research Belgium, Arista souhaite valoriser le travail des apiculteurs. Pour se faire, une certification de participation et de contribution au projet est mise en place pour les éleveurs qui en font la demande et qui remplissent les conditions du présent règlement. Un éleveur certifié est libre de vendre du matériel génétique conformément au présent règlement.

Cette certification atteste de la qualité et quantité du travail effectué par l'éleveur dans le cadre de la sélection d'abeilles résistantes à Varroa. Cette certification n'atteste en rien la qualité de la génétique qui peut être vendue par les apiculteurs certifiés.

Les modalités d'entrée et de maintien sur la liste, ainsi que la génétique autorisée à la vente sont présentées dans le présent règlement. La liste des éleveurs de reines certifiés est actualisée chaque année sur le site internet. Ces informations seront validées au début de chaque année calendaire par le conseil d'administration de l'asbl. Ces informations peuvent changer d'année en année et évoluer.

Le règlement pour 2025 est précisé ci-dessous.

Article 1 - Ne peuvent pas être vendues, les reines :

- inséminées MDI avec le sperme prélevé en Italie ;
- inséminées SDI ou MDI lors des séances collectives (inséminateurs Arista ou bénévoles) ;
- inséminées SDI ou MDI avec du sperme prélevé dans les ruches à mâles préparées pour les séances collectives.

Article 2 - La génétique non autorisée à la vente peut quand-même être vendue si et seulement si après que les trois conditions suivantes aient été remplies :

- elle a été évaluée : une évaluation est
 - un comptage dans le couvain suite à une infestation, ou
 - une évaluation en production après une année dans ses propres abeilles.

- que cette évaluation a été transmise aux employés Arista;
- et que la conclusion des employés est que la génétique n'est pas intéressante à garder dans le programme.

Article 3 - Dans le cas où un éleveur ne veut plus d'une reine jugée mauvaise par lui, et que les employés d'Arista estiment qu'elle est à garder dans le programme, **Arista reste prioritaire pour récupérer cette génétique**, qui doit alors être restituée à Arista afin qu'elle soit utilisée dans un des groupes de sélection.

Article 4 - Une explication peut être fournie par le vendeur sur le produit de vente comme étant « *une reine fille d'une reine inséminée qui a été évaluée pour sa résistance dans le cadre du programme Arista. Il pourrait y avoir moins de varroas, il est cependant conseillé de mesurer les taux d'infestations et de traiter si nécessaire.* »

Les termes « reines (hautement) VSH » ne peuvent être utilisés dans la communication auprès des acheteurs. Il est préféré d'utiliser les termes « reines issues de reines sélectionnées pour le VSH ».

Article 5 - Une fiche A4 recto-verso est mise à disposition par Arista, et modifiable par le vendeur avec son logo et d'autres informations en respectant les points cités ci-dessus. Le contenu de cette fiche a la seule responsabilité de l'éleveur de reines.

Article 6 – Afin d'apparaître sur la liste, un éleveur doit remplir les conditions préalables suivantes :

- Être en ordre de cotisation Arista.
- Avoir fait la demande via un formulaire qui est communiqué chaque année aux participants. Ce formulaire demandera aussi l'autorisation de publication en ligne d'informations personnelles (nom, adresse email, etc.), tout en laissant le choix de quelles informations seront accessibles.
- Avoir effectué un comptage dans le couvain de leurs colonies minimum 2 années en tout.

Article 7 – Retrait de la liste :

Si aucune des quantités suivantes n'augmente 2 années de suite, le participant sera automatiquement retiré de la liste.

- Son nombre total de colonies comptées dans le couvain,
- Son nombre total de SDI,
- Son nombre total de MDI,
- Son nombre total de F1.

Contact : abb@aristabeerresearch.org